



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réserve
au
Moniteur
belge



14123382

16 JUN 2014

BRUXELLES

Greffe

N° d'entreprise : **0547.613.401**

Dénomination

(en entier) : **Consortium infirmier**

(en abrégé) : **Inficonsor**

Forme juridique : **asbl**

Siège : **place Saint-Jean 1 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Désignation du bureau, de la délégation à la gestion journalière et désignation des administrateurs**

Les Conseils d'Administration des 21 octobre 2013 et 7 novembre 2013 ont désigné parmi les Administrateurs, le Bureau:

Président: PETERS Edgard
Vice-Président: COLLIN Jean-Marie
Secrétaire: PIETTE Nicolas
Trésorière: COPPE Bernadette

En date du 7 novembre 2013, l'Assemblée générale extraordinaire a désigné en tant qu'Administrateur:

BAUDART Claudine , née à Dinant, le 20.10.54 - NN 541020-118-01, Rue de la Gendarmerie, 62 à 6790 Aubange ;
COPPE Bernadette , née à Ostende, le 03.06.51 - NN 510603-052-01, Rue Pont Cajot, 27 à 5500 Dinant ;
LENOIR Christine , née à Charleroi le 17.09.70 - NN 700917-122-28, Rue général Leman, 54 à 6044 Roux ;
MAUROY Monique , née à Namur le 19.08.58 - NN 580819-162-57, rue Notre Dame du Vivier, 405 à 5024 Gelbressée.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le même jour a désigné:

COPPE Bernadette - née à Ostende, le 03.06.51 - NN 510603-052-01, Rue Pont Cajot, 27 à 5500 Dinant;
COLLIN Jean-Marie, né à Etterbeek le 15.06.67 - NN 670615-005-24, Avenue Zénobe Gramme, 87 à 1030 Bruxelles;
PETERS Edgard, né le 20.08.67 à Verviers - NN 670820-141-43, Rue de Filipesti, 9 à 4630 Soumagne;
PIETTE Nicolas, né le 25.10.73 à Rocourt - NN 731025-165-09, Rue de l'Espoir, 64 à 4030 Grivegnée;

comme personnes chargées de la gestion journalière et qui possèdent tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférente à cette gestion quotidienne. Ils agissent en qualité d'organes conjointement.

La gestion des comptes de l'association est confiée à Bernadette COPPE et à Edgard PETERS qui peuvent réaliser seuls des paiements pour un montant maximum de 500€. Au-delà de cette somme, la double signature du président et du trésorier sont nécessaires.

Edgard Peters
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature